



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de l'assemblée régulière du conseil prévue le mardi 4 août à 19 h, à la salle du conseil située au 201, Principale, le conseil rendra une décision sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure : 84, Saulnier

La demande est relative à la propriété située au 84, Saulnier et porte sur les aspects suivants :

- Les porte-à-faux de la maison ont une largeur supérieure à 2,4 mètres, tel qu'exigé au règlement de zonage;
- La marge latérale du garage est de 0,6 mètre au lieu du 1,5 mètre exigé (mur avec ouverture);
- L'espace libre à ciel ouvert entre le toit de l'abri (annexé au garage) et la ligne de lot arrière devrait être de 0,6 mètre, mais est actuellement de 0,0 mètre.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre le maintien en place de ces bâtiments même si certaines dispositions du règlement de zonage ne sont pas respectées.

DONNÉ À LA SARRE
CE 17 JUILLET 2020

Valérie Fournier
Greffière